



---

**Commission économique pour l'Europe****Conférence des statisticiens européens****Soixante-huitième réunion plénière**

Genève, 22-24 juin 2020

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Coordination des travaux internationaux de statistique dans la région de la Commission économique pour l'Europe : résultats des examens approfondis récemment réalisés par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens****Examen approfondi des statistiques sur la migration internationale et la mobilité transfrontalière<sup>1</sup>****Note du Mexique***Résumé*

La présente note est une version abrégée du document relatif à l'examen approfondi des statistiques sur la migration internationale et la mobilité transfrontalière. L'examen donne un aperçu des activités menées par les organisations internationales dans ce domaine et présente les pratiques observées par certains pays : le Mexique, l'Autriche, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Il a permis de recenser les problèmes et les défis en la matière et de formuler des conclusions et des recommandations en vue de la suite des travaux. La dernière partie contient une synthèse des débats menés par le Bureau ainsi que la décision adoptée en octobre 2019.

Cette version abrégée a été élaborée à des fins de traduction. On n'y trouvera pas la description des activités de collecte de données sur la migration internationale et la mobilité transfrontalière, le résumé complet des recommandations internationales ni la liste des références bibliographiques. Ces parties figurent dans la version complète du document, consultable sur la page Web de la réunion plénière de la Conférence de 2020<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.

<sup>2</sup> <http://www.unece.org/index.php?id=50353>.



## I. Introduction

1. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens procède périodiquement à l'examen approfondi de certains domaines statistiques. Cet examen a pour objet de mieux coordonner les activités statistiques dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de déceler les lacunes ou les chevauchements d'activité et de s'attaquer à des questions d'actualité. Il est axé sur les questions stratégiques et met en lumière les préoccupations des organismes de statistique qui sont d'ordre conceptuel et concernent également la coordination.

2. À sa réunion de février 2019, le Bureau de la Conférence a choisi de soumettre le thème « Migration internationale et mobilité transfrontalière » à un examen approfondi. L'Institut national de statistique et de géographie (INEGI) du Mexique s'est engagé à établir le document qui servirait de base principale à l'examen, à savoir la présente note. L'examen a eu lieu à la réunion du Bureau tenue en octobre 2019.

## II. Généralités

3. Depuis toujours, la migration est une manifestation de la volonté des personnes d'améliorer leurs conditions de vie en changeant de lieu de résidence. Ces personnes peuvent aussi avoir été forcées, d'une manière ou d'une autre, de quitter leur lieu d'origine. De tels changements peuvent être analysés sous deux angles : premièrement, celui du lieu d'origine, qui renvoie à l'identification des personnes qui quittent une unité administrative (pays) pour se rendre dans une autre (émigration) ; et, deuxièmement, celui du lieu de destination, c'est-à-dire que l'on compte le nombre de personnes arrivant d'un autre lieu de résidence pour se rendre dans une autre unité administrative déterminée (immigration). De même, la mondialisation économique engendre un processus croissant d'internationalisation du travail, qui a des répercussions sur les transformations profondes des processus de production. Cela a favorisé la mobilité transfrontalière temporaire ou de courte durée des personnes pour des raisons liées à leur profession ou à leur travail.

4. La migration internationale et la mobilité transfrontalière sont d'une intensité différente dans tous les pays. Les gouvernements ont besoin de statistiques fiables et actualisées sur ces phénomènes pour formuler et appliquer leurs politiques. En outre, il est primordial de parvenir à une comparaison internationale des statistiques migratoires et à une harmonisation des concepts et des définitions concernés, tout comme il est essentiel de réviser la méthode de capture de données à des fins statistiques.

5. Selon le rapport 2018 de l'Organisation internationale pour les migrations<sup>3</sup>, le volume des migrants internationaux s'est élevé approximativement à 258 millions de personnes en 2017, contre 173 millions en 2000. Toutefois, la proportion de migrants internationaux dans la population mondiale n'est que légèrement supérieure à celle des dernières décennies : 3,4 % en 2017 contre 2,8 % en 2000 et 2,3 % en 1980. Les femmes constituaient 48,0 % des migrants. De même, on estime qu'il y a 36,1 millions d'enfants migrants, 4,4 millions d'étudiants étrangers et 150,3 millions de travailleurs migrants.

6. Selon la même source, on dénombre environ 68 millions de personnes déplacées de force, dont plus de 25 millions de réfugiés, 3 millions de demandeurs d'asile et plus de 40 millions d'individus déplacés dans leur propre pays. L'Asie accueille environ 31 % de la population migrante internationale, l'Europe 30 %, l'Amérique 26 %, l'Afrique 10 % et l'Océanie 3 %. Par rapport à la taille de la population de chaque région, les proportions de migrants internationaux étaient en 2015 les plus élevées en Océanie, en Amérique du Nord et en Europe, où les migrants internationaux représentaient respectivement 21 %, 15 % et 10 % de la population totale. L'incidence du flux des transferts de fonds est également importante, s'élevant à 436 milliards de dollars en 2014, soit près de quatre fois plus que les 126 milliards d'aide publique au développement.

<sup>3</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM). Rapport sur l'état de la migration dans le monde 2018. Disponible à l'adresse [https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr\\_2018\\_sp.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_sp.pdf).

7. Pour connaître approximativement la dimension réelle de la migration et de la mobilité transfrontalière de courte et de longue durée, il faut mesurer le nombre d'utilisateurs des technologies numériques dans le monde. Selon la page « *Digital around the World in 2018* » (Le numérique dans le monde en 2018), en janvier 2018, le nombre estimé d'utilisateurs d'appareils mobiles, de plateformes en ligne et de réseaux sociaux dans le monde se répartissait comme suit : 5,1 milliards d'utilisateurs pour les téléphones portables, 4,0 milliards pour Internet et 3,2 milliards d'utilisateurs actifs pour les médias sociaux<sup>4</sup>.

### III. Domaine d'application

8. La présente section s'inspire des documents ci-après :
- a) Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales [ONU]<sup>5</sup> ;
  - b) Document d'orientation sur l'intégration des données pour mesurer les migrations [CEE] ;
  - c) Mesure de la mobilité internationale de la main-d'œuvre [CEE] ;
  - d) Recommandations de la Conférence des statisticiens européens en vue des recensements de la population et des logements de 2020 [CEE] ;
  - e) Manuel sur la mesure des migrations internationales par les recensements de population (projet du 1<sup>er</sup> mars 2017) [ONU] ;
  - f) Principes directeurs concernant les statistiques sur les migrations internationales de main-d'œuvre [OIT] ;
  - g) Portail sur les données migratoires.

#### A. Concepts de la migration internationale et de la mobilité transfrontalière

9. Les déplacements internationaux se définissent comme étant les déplacements de personnes qui quittent leur pays d'origine ou celui de leur résidence habituelle pour s'installer temporairement ou en permanence dans un pays autre que le leur. Ces changements de résidence peuvent être analysés de deux points de vue. Le premier est celui du lieu de destination, c'est-à-dire que l'on compte le nombre d'individus arrivant d'un autre endroit, pour résider dans une unité administrative particulière (c'est ce qu'on appelle l'immigration). Le second est celui du lieu d'origine, qui concerne le recensement des individus qui quittent une unité administrative pour se rendre dans une autre (c'est ce qu'on appelle l'émigration). Les deux phénomènes constituent ce qu'on appelle la migration<sup>6</sup>.

10. La mobilité transfrontalière est définie comme étant le déplacement continu et temporaire de personnes à l'intérieur d'une démarcation territoriale entre des pays, ce qui implique le franchissement d'une frontière. Un exemple en est le flux de travailleurs transfrontaliers, dès lors qu'ils satisfont aux conditions suivantes : ils partent à des intervalles courts et périodiques ; ils sont des non-résidents habituels du pays où ils travaillent ; le travail est effectué pendant une courte période de temps ; ces individus ont été envoyés par leur employeur pour travailler sur un projet donné pour une durée limitée et déterminée.

<sup>4</sup> Portail sur les données migratoires. Big data, migration and human mobility. OIM. Informations disponibles à l'adresse <https://migrationdataportal.org/themes/big-data#definition>.

<sup>5</sup> Le Groupe d'experts des Nations Unies en statistiques des migrations travaille actuellement à la révision des Recommandations de 1998 en matière de statistiques des migrations internationales.

<sup>6</sup> Organisation internationale pour les migrations. OIM (2019). Informations disponibles à l'adresse [http://publications.iom.int/es/system/files/pdf/iml\\_34\\_glossary.pdf](http://publications.iom.int/es/system/files/pdf/iml_34_glossary.pdf).

## **B. Activités statistiques de collecte de données sur la migration internationale et la mobilité transfrontalière**

11. Les statistiques sur la migration internationale et la mobilité transfrontalière proviennent de diverses sources de données qui présentent des points forts et des limites et peuvent servir à produire différentes statistiques. On peut classer les sources de données dans les catégories suivantes :

- a) Recensements et enquêtes traditionnels sur la population et les logements ;
- b) Sources administratives ;
- c) Sources de données innovantes ;
- d) Intégration de données provenant de diverses sources d'information.

12. La version complète du présent document décrit brièvement la manière dont ces sources sont utilisées aux fins des statistiques migratoires.

## **IV. Résumé des recommandations relatives à la mesure de la migration internationale et de la mobilité transfrontalière**

13. La migration internationale est actuellement l'une des questions qui méritent le plus d'attention, pour l'action à mener non seulement à l'échelon mondial, mais aussi à l'échelon régional ou national, en raison de sa complexité, de son ampleur, de son hétérogénéité et de la multiplicité de ses objectifs. Pour des entités internationales telles que la Division de statistique de l'ONU, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Commission économique pour l'Europe (CEE), l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), l'Organisation internationale du Travail (OIT), entre autres, il est très important de travailler en collaboration avec les organismes nationaux de statistique pour établir des normes, des concepts, des catégories, des critères de collecte et des procédures qui permettraient de produire des statistiques comparables sur la migration internationale et la mobilité transfrontalière de la main-d'œuvre. Le résumé des recommandations internationales peut être consulté dans la version intégrale du présent document.

## **V. Pratiques de certains pays**

### **A. Étude de cas : Mexique**

#### **1. Recensements**

14. Le recensement de la population et des logements a pour objectif premier d'actualiser le nombre de résidents d'un pays, ainsi que les informations ayant trait à la structure et aux principales caractéristiques socioéconomiques et culturelles de cette population, outre sa répartition sur le territoire national ; de la même manière, il s'agit aussi d'actualiser le nombre total de logements et leurs caractéristiques, sans perdre dans la mesure du possible la comparabilité historique aux niveaux national et international.

15. S'agissant des recensements menés au Mexique, il existe une longue tradition consistant à enquêter sur la migration internationale, en particulier sur l'immigration internationale cumulée, en se fondant sur la question relative au lieu de naissance, incluse depuis l'année 1900 dans les questionnaires. Cependant, ce n'est que récemment qu'a été incorporé un module comportant des questions qui tiennent compte de la migration internationale, en particulier pour la migration et la migration circulaire.

16. Ce n'est que lors du recensement de 2000 que la raison de l'émigration a été demandée. De plus, la mobilité de la main-d'œuvre est un sujet de préoccupation depuis le recensement de 2000. C'est pourquoi le questionnaire élargi comprenait une question sur le

lieu de travail, avec l'enregistrement de données sur la municipalité ou la délégation (aujourd'hui la mairie), l'entité ou le pays où se trouvait l'entreprise, ainsi que sur la société où les personnes travaillaient. La mobilité de la main-d'œuvre a trait à la mobilité quotidienne qui comporte un franchissement des frontières municipales au sein d'une entité, entre des États ou vers un autre pays.

17. Dans les recommandations relatives au recensement de 1999, l'ONU définit la migration internationale comme étant un changement de pays de résidence habituelle, à savoir le pays où les personnes ont un endroit pour vivre et se reposent normalement. Selon cette définition, l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI) a mis en place dans les recensements de 2000 et de 2010 une série de questions visant à enregistrer des données et à offrir des résultats qui contribuent à la mesure du phénomène et se résumant à trois questions : i) Lieu de naissance, ii) Lieu de résidence cinq ans auparavant, et iii) Année de départ vers l'actuel pays de résidence (date d'émigration).

18. Depuis lors, et sans négliger les recommandations internationales et la demande d'informations, dans les premiers recensements du présent siècle, une série de questions précises a également été envisagée pour bien cerner la migration internationale au cours des cinq années précédant l'entretien. Dans les deux cas, les variables considérées dans le groupe de questions sont divisées en deux parties. Dans la première partie, trois questions de contrôle préalables ont été posées : au cours des cinq dernières années, une personne qui vit ou a vécu dans le logement est-elle allée vivre dans un autre pays, ce qui a permis de vérifier la situation de migration internationale ; dans l'affirmative, l'enquête portait sur le nombre de migrants et sur ces derniers. Ensuite, nous nous enquérions du statut au niveau de la résidence et, si la réponse était affirmative, nous demandions si la personne résidait dans le logement. Des questions ont été posées concernant le sexe et l'âge des émigrants internationaux, ainsi que la date d'émigration, le lieu d'origine, le pays de destination, le pays de résidence actuel, la date de retour et le statut actuel au niveau de la résidence. Ainsi, les principales entités d'origine des émigrants et les principaux pays de destination sont recensés, le nombre total de migrants enregistrés est déterminé, ainsi que le nombre d'entre eux qui sont retournés au Mexique et le nombre de personnes qui restent encore à l'extérieur du pays.

## 2. Enquêtes

19. Dans le cas du Mexique, les informations sur les thèmes de la migration internationale et de la mobilité transfrontalière peuvent être collectées à partir d'enquêtes telles que l'Enquête nationale sur la dynamique démographique (ENADID), l'Enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages (ENIGH), l'Enquête nationale sur la profession et l'emploi (ENOE) et l'Enquête démographique rétrospective (EDER), dont les caractéristiques sont mentionnées ci-dessous.

### A. *Enquête intercensitaire de 2015 (EIC 2015)*

20. L'enquête a été menée pour actualiser les informations sociodémographiques disponibles au milieu de la période écoulée entre le recensement de 2010 et celui qui sera effectué en 2020. Elle comporte les questions figurant dans les derniers recensements auxquels elle est comparable. Dans le questionnaire, les informations sur la migration sont recueillies auprès de l'entité ou du pays de naissance et de l'entité ou du pays de résidence depuis cinq ans. Sont également enregistrées des données concernant la mobilité à des fins d'étude (établissement scolaire) au moyen d'une question sur le lieu d'étude (municipalité et entité ou pays) et concernant la mobilité de la main-d'œuvre au moyen d'une question sur le lieu de travail (municipalité, et entité ou pays). Fait innovant dans ce projet, une question a été incorporée aux fins d'une estimation de la population résidant au Mexique et ayant la nationalité mexicaine.

### B. *Enquête nationale sur la dynamique démographique (ENADID)*

21. À partir des microdonnées disponibles, il est possible d'analyser la migration internationale à partir du lieu de naissance et du lieu de résidence un an et cinq ans auparavant, ainsi que la migration observée au cours des cinq dernières années. Cela nous permet de calculer le nombre de migrants internationaux, de déterminer la cause de la

migration, et de coupler ces données avec la situation au regard de l'emploi, la scolarisation, la durée du déplacement, entre autres sujets.

C. *Enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages (ENIGH)*

22. Dans cette enquête, la population cible est constituée des foyers des résidents habituels nationaux et étrangers se trouvant sur le territoire national. Des microdonnées sont disponibles sur les revenus et les dépenses et il est possible de comparer les caractéristiques sociodémographiques des nationaux et des personnes nées à l'étranger.

D. *Enquête nationale sur la profession et l'emploi (ENOE)*

23. Bien que les résidents habituels faisant partie des ménages retenus constituent la population cible de cette enquête, cette dernière vise principalement à déterminer les caractéristiques économiques des individus de 15 ans ou plus. De plus, il était demandé dans le questionnaire si ces individus devaient changer de lieu de résidence pour chercher ou conserver leur travail et dans quel État ou pays ils vivaient avant de se déplacer, ce qui peut être utile pour étudier la mobilité de la main-d'œuvre.

E. *Enquête démographique rétrospective (EDER)*

24. Afin de disposer d'informations rétrospectives plus abondantes, cette enquête porte sur l'histoire des individus âgés de 20 à 54 ans, en termes de migration, d'éducation, de travail, de famille, de mariage, de fertilité, de contraception, de handicap, etc. Grâce aux informations recueillies, il est possible de déterminer chacun des déplacements de la population migrante à partir du lieu de naissance et du lieu de résidence et d'enregistrer chacun des lieux où les individus ont vécu pendant au moins une année entière de manière continue ainsi que les événements migratoires de moins d'un an.

F. *Enquête sur la migration à la frontière septentrionale du Mexique (EMIF Nord)*

25. L'enquête fournit des éléments d'analyse fondés sur des informations directes et fiables ayant trait à la dynamique, à l'ampleur et aux caractéristiques des flux migratoires des travailleurs mexicains vers les États-Unis, le but étant d'en connaître les caractéristiques, le volume, les tendances, ainsi que les effets sur le marché du travail dans les deux sociétés.

G. *Enquête sur la migration à la frontière méridionale du Mexique (EMIF Sud)*

26. Cette enquête porte sur les flux de personnes nées au Guatemala, à El Salvador et au Honduras. Son objectif est d'approfondir les connaissances sur le flux migratoire de main-d'œuvre qui franchit la frontière entre le Guatemala et le Mexique pour travailler au Mexique ou aux États-Unis ainsi que sur le flux de migrants sans papiers qui utilisent le territoire mexicain comme pays de transit et sont renvoyés par les services de l'immigration du Mexique et des États-Unis ; il s'agit aussi de quantifier le volume des flux migratoires, ainsi que les conditions et les trajectoires de travail des personnes qui s'y intègrent.

27. Ces deux dernières enquêtes (EMIF Nord et EMIF Sud) sont du ressort des entités suivantes : El Colegio de la Frontera Norte (EL COLEF) ; Ministère de l'intérieur (SEGOB) ; Conseil national de la population (CONAPO) ; Ministère du travail et de la sécurité sociale (STPS) ; Unité de la politique de l'immigration du Ministère de l'intérieur (UPM) ; Ministère des affaires étrangères (SRE) ; Conseil national de prévention de la discrimination (CONAPRED) ; Secrétariat au développement social (SEDESOL).

### 3. Dossiers administratifs

28. En ce qui concerne l'utilisation des dossiers administratifs pour produire des informations statistiques, c'est par l'intermédiaire du Centre des études migratoires que le Ministère de l'intérieur (SEGOB) encourage, entre autres, la modernisation des dossiers de l'Institut national des migrations (INM) depuis 2009. Ces données sont utilisées comme source de statistiques migratoires autre que les recensements et les enquêtes, conformément à la loi relative au Système national d'information statistique et géographique, qui propose depuis 2008 d'exploiter les dossiers administratifs comme source principale d'information.

29. Selon ce principe, les statistiques sur l'immigration fournies par l'Institut national des migrations utilisent les informations qui doivent être incluses dans des formats normalisés s'agissant des migrations. Les statistiques migratoires se répartissent donc en cinq thèmes : a) flux de tickets ; b) séjour légal ; c) étrangers séjournant dans le pays et de retour ; d) parts des groupes bêta de protection des migrants ; e) Mexicains rapatriés des États-Unis d'Amérique.

30. Les sources fondamentales sont : a) le registre électronique individuel ; b) les fichiers des pouvoirs publics et les registres ; c) les listes d'inscription. La tendance est à l'utilisation de bases de données électroniques conjointement avec des dossiers individuels.

31. Les étapes de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion ont été affinées et normalisées afin de réduire les délais de publication et d'améliorer la qualité et la comparabilité, une attention particulière étant accordée à l'analyse des données enregistrées et à leur conversion en données statistiques, compte tenu des redéfinitions conceptuelles, des classifications, de la couverture et de l'analyse des changements éventuels de politiques ou de réglementations qui en découlent.

32. Un problème qui est étudié réside dans l'intégration des caractéristiques sociodémographiques des migrants non enregistrées par les instruments de l'Institut national des migrations, ainsi que dans la normalisation des catalogues et des variables utilisés par les systèmes des unités qui produisent les données.

33. Enfin, grâce aux données de l'Institut national des migrations, il est possible d'obtenir des informations sur la mobilité internationale, interprétée comme étant le déplacement de personnes d'un endroit à un autre dans les limites administratives d'un pays ou en dehors de celui-ci, en raison d'un changement de résidence ou autre, dans trois domaines : a) les déplacements internationaux non migratoires, tels que ceux effectués à des fins touristiques ou professionnelles ; b) la migration internationale d'immigrants étrangers vers le Mexique ; c) la migration de transit en partie clandestine, ainsi que le retour forcé d'émigrants mexicains.

34. Par ailleurs, le Mexique dispose d'un grand nombre de sources d'information sur la mobilité transfrontalière et la migration internationale. Ces données ont des portées et des objectifs différents, mais elles tiennent compte des aspects de la migration tels que l'origine, le transit, la destination et le retour. Ainsi, le Centre des études sur les migrations et le Conseil national de la population du Ministère de l'intérieur se servent des enquêtes, des recensements et des dossiers administratifs pour générer des informations statistiques en la matière.

#### **4. Intégration de sources de données innovantes**

35. Le Mexique participe aux travaux de l'équipe CEE des techniques d'apprentissage automatique (dans le cadre du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle) afin d'améliorer la production de statistiques officielles. Les activités comportent également l'échange de connaissances et d'expériences en matière de techniques d'apprentissage automatique. Le Groupe susmentionné s'attache à promouvoir l'utilisation de ces techniques dans les domaines suivants de la production de statistiques officielles :

a) Classification et codification des sources de données traditionnelles (enquêtes et recensements) et des sources non traditionnelles : utilisation des données du Web et analyse des opinions ;

b) Utilisation d'images satellite.

#### **5. Intégration de chiffres provenant de différentes sources**

36. La composante estimée de la population émigrée du Mexique peut être divisée en deux flux principaux, l'un vers les États-Unis d'Amérique et l'autre vers les autres pays. En effet, selon les résultats du recensement au Mexique, 90 % des échanges de population se font avec les États-Unis. Il est donc essentiel de recourir aux données de l'American Community Survey (enquête sur la communauté américaine). Pour affiner l'estimation, cette enquête permet de subdiviser le flux en deux catégories : personnes nées au Mexique allant aux États-Unis et personnes nées au Mexique allant aux États-Unis, sauf en

provenance du Mexique. Pour l'estimation de la première catégorie, nous avons recours aux résultats de la question concernant le lieu de naissance et l'année d'arrivée aux États-Unis (données de l'American Community Survey). Pour l'estimation du second groupe, nous prenons aussi en considération la question concernant le lieu de résidence un an auparavant. L'estimation ayant trait aux autres pays se fait indirectement à partir des résultats du recensement du Mexique au moyen du module « Migration internationale » du questionnaire élargi. Nous obtenons ainsi la proportion par sexe et âge de migrants expulsés vers d'autres pays par rapport à chaque groupe de 100 émigrants arrivant aux États-Unis. Ainsi, l'approximation quantitative du flux total d'émigrants en provenance du Mexique s'obtient par intégration des données provenant de sources des États-Unis et de sources mexicaines.

37. Par ailleurs, l'une des pratiques appliquées pour améliorer les informations disponibles est la coopération entre les pays de la région, qui ont en commun des phénomènes migratoires. Nous travaillons donc actuellement à la signature d'un mémorandum d'accord et de coopération entre les organismes de statistique du Canada, des États-Unis et du Mexique en vue d'améliorer la mesure des statistiques des migrations internationales des trois pays, activité pour laquelle sont prévus l'échange d'informations méthodologiques, l'évaluation des chiffres et l'amélioration de la comparabilité ainsi que l'échange de données.

## B. Étude de cas : Autriche

38. Depuis 2002, les statistiques migratoires autrichiennes sont fondées sur les données du Registre central des résidents (*Zentrale Melderegister, ZMR*). Les résidents qui établissent leur domicile dans un ménage privé ou institutionnel ont l'obligation légale d'enregistrer et de faire radier leur résidence dans les trois jours suivant l'emménagement ou le déménagement. Tous les résidents, quelle que soit leur nationalité<sup>7</sup> ou la durée de leur séjour, doivent s'enregistrer si leur séjour dépasse trois jours<sup>8</sup>. Statistics Austria reçoit et traite tous les enregistrements et toutes les radiations de résidence sur une base trimestrielle.

39. Les données du Registre central des résidents sont améliorées grâce à l'intégration des données dans deux processus distincts. Premièrement, les informations sur les décès provenant de l'Organisation de la sécurité sociale autrichienne (*Hauptverband der Sozialversicherungsträger, HV*) sont couplées avec le registre des résidents au niveau de l'enregistrement unitaire, ce qui permet d'ajouter des informations sur les personnes décédées et les radiations manquantes. Deuxièmement, afin de tenir compte des radiations d'émigrants manquantes, des estimations annuelles permettent de recenser les membres nominaux potentiels au moyen des informations provenant de plusieurs sources de données administratives. Bien que les deux étapes relient les microdonnées dans l'étape finale, les processus sous-jacents diffèrent considérablement.

### 1. Ajustement compte tenu des décès non comptés dans le Registre de la population

40. Les données de l'Organisation de la sécurité sociale autrichienne servent de source supplémentaire pour améliorer la qualité des données des statistiques autrichiennes sur la population et la migration. Cette entité est l'organisme de tutelle de toutes les caisses de sécurité sociale du pays. Elle recueille des informations sur toutes les personnes assurées en Autriche et sur les personnes à leur charge. Sa base de données contient des informations sur la situation en matière d'assurance, mais pas nécessairement sur la situation en matière d'enregistrement de la résidence<sup>9</sup>. Par conséquent, le Registre des résidents et la base de données de la sécurité sociale visent des populations qui se chevauchent partiellement mais

<sup>7</sup> Y compris les demandeurs d'asile et les réfugiés

<sup>8</sup> Le personnel diplomatique étranger est dispensé d'enregistrement.

<sup>9</sup> La base de données de la sécurité sociale englobe les navetteurs provenant de l'étranger sans résidence en Autriche, mais ne fournit aucune information sur les personnes qui n'ont jamais été assurées et n'ont jamais reçu de pension de retraite ou de pension alimentaire ou n'ont bénéficié d'aucun autre service social.

également des catégories de personnes qui ne sont représentées que dans l'une ou l'autre base de données.

41. L'enregistrement des décès dans le Registre central de l'état civil (ZPR) est obligatoire pour tous les décès survenus sur le territoire national ainsi que pour les décès de ressortissants autrichiens survenus à l'étranger. Après l'enregistrement du décès, le défunt est radié du Registre des résidents. Toutefois, les décès de résidents autrichiens de nationalité étrangère survenus sur un territoire étranger ne sont pas soumis à enregistrement. Il est possible que l'avis de décès ne parvienne aux autorités autrichiennes que tardivement.

42. La base de données de la sécurité sociale fournit ainsi des informations complémentaires sur les décès et sert donc à affiner le dénombrement de l'ensemble de la population et des migrants. Ces données sont appariées avec celles concernant les flux migratoires du Registre des résidents via la clef bPK à 27 chiffres anonymisée qui permet de relier les informations provenant de différentes sources de données administratives.

## 2. Estimation des membres nominaux potentiels dans le Registre de la population

43. À la date de référence des recensements fondés sur des registres (le dernier étant celui du 31 octobre 2011), les personnes figurant uniquement dans le Registre central des résidents, mais dans aucun autre registre administratif, sont recensées comme étant des cas suspects nécessitant une enquête plus approfondie. Elles sont contactées en vue d'une confirmation de leur présence en Autriche. Celles qui n'ont pas donné de réponse sont considérées comme des membres nominaux et sont donc statistiquement exclues de la population. Les municipalités prennent également connaissance des résultats et sont invitées à nettoyer leurs dossiers administratifs.

44. Pour la période intercensitaire, une action similaire est menée chaque année. Dans ce cas, les personnes ne sont pas contactées directement en vue de la confirmation de leur présence, mais une partie des personnes déterminées comme étant des cas uniques dans le Registre central des résidents sont statistiquement exclues de la population totale. On détermine la probabilité qu'une personne soit un membre nominal en appliquant un modèle de régression logistique<sup>10</sup>.

45. Les résultats de cette action sont intégrés dans les statistiques démographiques trimestrielles une fois par an (à la publication des résultats définitifs). Les écarts entre les statistiques démographiques trimestrielles et celles déterminées comme concernant des membres nominaux par ce que l'on appelle le minirecensement fondé sur des registres sont intégrés de deux manières :

- a) En relocalisant à l'étranger les résidents enregistrés non reconnus ;
- b) En relocalisant dans le pays, à partir de l'étranger, les résidents non reconnus auparavant.

46. L'ajustement de la population pour les membres nominaux a donc une incidence directe sur les flux migratoires. Les membres nominaux potentiels non reconnus dans les stocks de population sont supposés s'être installés à l'étranger (et sont donc statistiquement comptabilisés comme émigrés). À leur tour, les résidents non reconnus auparavant peuvent réintégrer le stock de population s'ils présentent des signes de vie dans d'autres registres administratifs que le Registre des résidents pendant une année de suite. Dans ce cas, un enregistrement statistique est créé pour une nouvelle entrée en Autriche (immigration).

47. Contrairement au couplage direct des informations provenant d'une seule autre source de données au niveau des microdonnées (comme dans l'étape 1), une méthode différente est appliquée : premièrement, plusieurs sources de données sont consultées pour recenser les résidents enregistrés qui sont des membres nominaux potentiels et, deuxièmement, des techniques d'estimation statistique choisissent finalement les individus qui ne seront plus des résidents reconnus. En l'occurrence, le couplage des données au

<sup>10</sup> Documentation détaillée en allemand disponible à l'adresse [http://www.statistik.at/wcm/idc/idcplg?IdcService=GET\\_PDF\\_FILE&RevisionSelectionMethod=LatestReleased&dDocName=073537](http://www.statistik.at/wcm/idc/idcplg?IdcService=GET_PDF_FILE&RevisionSelectionMethod=LatestReleased&dDocName=073537).

niveau de l'enregistrement unitaire produisant statistiquement des phénomènes d'émigration et d'immigration ne constitue qu'un processus en aval dans l'estimation des membres nominaux à partir de divers dossiers administratifs.

## C. Étude de cas : Nouvelle-Zélande

48. La Nouvelle-Zélande mesure à la fois les flux et les stocks de migration, ainsi que leurs caractéristiques. Les flux migratoires sont principalement mesurés à l'aide de données administratives, sous la forme de données relatives au franchissement des frontières recueillies à des fins de contrôle aux frontières. Les stocks migratoires sont mesurés au moyen de diverses sources, notamment les recensements, les données relatives aux visas et l'agrégation des données sur les flux. En outre, les données tirées des enquêtes auprès des ménages sont utilisées pour l'étude du bien-être des migrants.

### 1. Concepts des mesures

49. Plusieurs concepts sont appliqués pour mesurer la migration en Nouvelle-Zélande. Ils peuvent être résumés comme suit :

a) Mesure des stocks de migrants fondés sur un seul recensement : la population des résidents nés à l'étranger est directement mesurée au moyen de questions posées dans le cadre d'un recensement. Les personnes nées en Nouvelle-Zélande qui reviennent en tant que migrants ne sont pas incluses dans le stock de migrants. Les départs des migrants ne sont pas non plus mesurés ;

b) Mesure des stocks de migrants fondée sur les données relatives aux visas : le service de l'immigration évalue les différentes populations de migrants sur la base des visas qu'ils détiennent à un moment donné. Ne sont pas concernés les migrants qui sont des citoyens néo-zélandais et qui rentrent au pays ;

c) Mesure des flux migratoires : on utilise une définition de la migration conforme au concept de la population résidente. Un franchissement de la frontière est classé comme un passage de migrant en fonction du temps passé à l'intérieur ou à l'extérieur de la Nouvelle-Zélande avant et après le franchissement de la frontière. Dans cette définition, le lieu de naissance, la citoyenneté ou le type de visa d'un voyageur donné n'ont pas d'incidence sur le statut migratoire. C'est la principale mesure de la migration en Nouvelle-Zélande.

### 2. Mesure des stocks de migrants

#### A. Questionnaire du recensement

50. Il est demandé aux répondants où ils sont nés, ce qui permet de prendre en compte à chaque recensement un stock de résidents nés à l'étranger. Cela étant, il n'est pas tenu compte de nombreux aspects de la migration, notamment les départs et les retours des migrants (par exemple, les résidents nés en Nouvelle-Zélande qui ont vécu à l'étranger pendant une longue période et sont retournés dans le pays ou les résidents nés à l'étranger qui sont revenus après une longue absence intercensitaire). Cette mesure a également ses limites en raison de la sous-couverture et de la surcouverture du recensement.

51. En outre, il est demandé aux répondants d'indiquer leur adresse un ou cinq ans auparavant. Un examen de ces réponses permettrait de faire une estimation partielle des migrants de retour. Cependant, si ces derniers ont quitté la Nouvelle-Zélande et y sont retournés dans le délai d'un an à cinq ans, la question ne permettrait pas d'enregistrer ces changements.

52. Le recensement tente également de définir une série d'attributs pour les répondants, notamment l'origine ethnique, les revenus et les unités familiales. L'enregistrement de ces attributs permet à la Nouvelle-Zélande de donner un aperçu d'une série d'indicateurs allant des revenus aux structures familiales des résidents nés à l'étranger.

53. Le recensement peut donc fournir une mesure fiable du nombre de résidents nés à l'étranger, ainsi qu'un compte rendu des circonstances quantifiables les concernant.

*B. Mesure des stocks de migrants fondée sur les données relatives aux visas*

54. Le Ministère du commerce, de l'innovation et de l'emploi, dont relève le Service de l'immigration, établit des estimations des stocks sur la base des visas détenus par les nouveaux arrivants et ceux déjà dans le pays. Ce système est fondé sur une combinaison de données relatives aux approbations de visas et d'informations indiquant si les personnes titulaires de ces visas sont entrées en Nouvelle-Zélande.

55. Cette mesure permet d'identifier les stocks dans les différentes catégories juridiques dont relèvent les citoyens non néo-zélandais se trouvant dans le pays. Comme elle s'applique aux individus qui ont besoin d'un visa pour entrer ou séjourner en Nouvelle-Zélande, elle ne concerne pas la migration des citoyens néo-zélandais et australiens. Un [tableau de bord](#) que le Ministère du commerce, de l'innovation et de l'emploi utilise comme outil de publication permet de visualiser les stocks. Il convient de noter que le tableau de bord contient également des données de flux pour les voyageurs qui ont besoin d'un visa pour entrer en Nouvelle-Zélande.

56. Ces mesures sont particulièrement utiles pour évaluer les effets des changements de la politique migratoire que l'organisme contrôle. L'analyse de ces données permet de définir de nouvelles politiques ou d'affiner les configurations existantes.

**3. Mesure des flux migratoires**

57. Jusqu'à récemment, la mesure des flux migratoires arrivants et partants se fondait largement sur les réponses fournies par les voyageurs sur les cartes qu'ils remplissaient lors du passage de la frontière. L'intention de rester en Nouvelle-Zélande (ou de la quitter) pendant douze mois ou plus, telle que notifiée par le voyageur, était utilisée pour déterminer si un migrant franchissait la frontière. Cette mesure a permis à la Nouvelle-Zélande d'établir certaines des statistiques migratoires le plus à jour au monde.

58. Pour autant, les écarts entre les recensements et l'analyse des flux totaux de voyageurs entrants et sortants ont montré que la mesure engendrait des inexactitudes dans les estimations de la migration, en particulier entre 2001 et 2006, la migration nette étant probablement sous-estimée d'environ 50 000 personnes sur cinq ans.

59. Cela a conduit à l'élaboration d'une mesure de la migration axée sur les résultats, où, plutôt que de se fonder sur l'intention déclarée d'un voyageur, on a utilisé le temps qu'il avait passé à l'intérieur ou à l'extérieur de la Nouvelle-Zélande pour déterminer le statut de migrant.

60. On crée un historique longitudinal des déplacements de presque tous les voyageurs en s'appuyant sur les données figurant sur les passeports obtenues lors du passage de la frontière. En appliquant une règle de classification à cet historique, il est possible de déterminer le statut de migrant à tout poste frontière. Cette méthode de classification particulière est appelée la « règle des 12/16 mois ».

61. Par exemple, une personne qui a séjourné hors du pays pendant au moins douze mois au cours des seize mois précédant son passage à la frontière est considérée comme un migrant entrant si elle passe douze mois ou plus en Nouvelle-Zélande au cours des seize mois suivant son passage à la frontière. Cette méthode permet d'estimer la migration avec plus de précision, car on ne dépend plus des intentions déclarées par les voyageurs.

62. Ces deux mesures s'inspirent des directives de l'ONU concernant la durée à appliquer pour déterminer la zone géographique de la résidence habituelle. Comme, dans ces estimations, les mesures ne s'appuient sur aucune définition légale de la résidence ni d'ailleurs de la migration, on prend en compte les arrivées et les départs de tous les voyageurs répondant aux critères de classification temporels, y compris les citoyens néo-zélandais en partance ou de retour.

63. L'instauration de la nouvelle mesure a également permis à la Nouvelle-Zélande de supprimer les cartes à remplir par les voyageurs qui partent, mais avec une certaine perte de

données. Toutefois, les cartes à remplir à l'arrivée continuent d'être collectées et constituent une source précieuse d'informations tant sur les attributs des voyageurs de courte durée et que sur l'arrivée de migrants.

64. Les renseignements disponibles dans les données administratives nous permettent de mesurer les flux à l'aide de différentes variables telles que l'âge, le sexe, la citoyenneté, le visa d'entrée, le pays de résidence avant l'arrivée en Nouvelle-Zélande et la zone de résidence en Nouvelle-Zélande, entre autres.

A. *Difficulté de créer un historique pour chaque voyageur*

65. Comme pour toute donnée administrative, il est difficile de résoudre la question de l'identité, surtout compte tenu de la question du nombre de passages de frontières que nous devons résoudre. Actuellement, notre ensemble de données administratives longitudinales remonte à 2013, avec plus de 75 millions de passages de frontières pour lesquels la question de l'identité doit être résolue afin de vérifier que c'est le même voyageur qui franchit la frontière. En moyenne, environ 40 000 passages de frontières sont ajoutés chaque jour à cet ensemble de données. À ces postes frontière, nous estimons à plus de 17 millions le nombre de voyageurs uniques, selon les données disponibles sur les passeports depuis 2013. Régler la question du nombre de ces individus constitue la base de l'historique longitudinal des voyageurs.

B. *Modélisation prédictive des flux migratoires pour des estimations à jour*

66. Bien que la méthode axée sur les résultats donne des mesures plus précises de la migration, il faut attendre seize mois avant de connaître avec certitude les niveaux de migration. Pour maintenir la méthode 12/16 d'actualité, nous avons récemment mis au point un modèle de classification prédictif, fondé sur l'apprentissage automatique appliqué à un niveau d'enregistrement unitaire à tous les postes frontière, qui fournit des estimations provisoires des migrations au cours des seize derniers mois.

67. Les prévisions sont difficiles car il existe un grand déséquilibre entre le nombre total de voyageurs et celui des migrants (qui représentent moins de 2 % de tous les passages de frontières). Nous nous sommes servis d'une méthode d'apprentissage automatique (au niveau de l'enregistrement unitaire) associée à une méthode de prédiction par imputation multiple (également au niveau de l'enregistrement unitaire) pour produire des statistiques migratoires assorties des incertitudes connexes. Ces nouvelles estimations de la migration sont révisées chaque mois pour incorporation des informations les plus récentes.

68. L'estimation au niveau de l'enregistrement unitaire est bénéfique car elle nous permet de constituer les agrégats nécessaires. Chose importante, cela permet également au modèle de fonctionner facilement avec des ensembles de données administratives couplées, ce qui renforce l'utilité des estimations. Autrement dit, nous pouvons alors estimer les schémas migratoires d'un sous-ensemble de personnes avec un ensemble donné d'attributs disponibles dans les données administratives pouvant être couplées.

C. *Avantages et défis de l'adoption de mesures axées sur les résultats*

69. Les mesures de la migration externe fondées sur les résultats combinent des estimations de la migration calculées de manière déterministe et des estimations modélisées assorties de mesures de l'incertitude. Les estimations modélisées de la migration pendant les périodes les plus récentes (et non plus les mesures fondées sur les intentions) permettent de remplacer des mesures perçues comme précises, mais potentiellement biaisées, par des mesures plus variables où les incertitudes peuvent être définies de manière transparente. Du point de vue de l'utilisateur final, il s'agit d'un changement important, en particulier en ce qui concerne les révisions substantielles du mois le plus récent où l'incertitude est la plus grande. La méthode de modélisation doit être minutieusement interprétée et expérimentée pour expliquer le comportement du modèle interne et renforcer la confiance des utilisateurs. Ces méthodes nous préparent cependant à un monde où des données à caractère de plus en plus administratif et des modèles se trouvant au sommet de ces ensembles de données seront nécessaires pour les estimations et les projections démographiques.

#### 4. Estimation des flux migratoires à l'aide de recensements multiples

70. Il est possible d'estimer la migration nette intercensitaire en comparant les estimations démographiques issues de deux recensements, après avoir pris en compte le solde naturel de la population (naissances et décès). Cette méthode offre des mesures robustes de la migration infranationale agrégée (combinaison de la migration externe et de la migration interne) à l'aide de variables démographiques telles que l'âge et le sexe. Ces mesures ne sont pas toujours disponibles à partir des données de flux administratifs.

71. Cela étant, la méthode susmentionnée ne fournit aucune information sur les flux d'arrivée et de départ, ni les mêmes attributs que ceux recueillis par les données relatives aux passages des frontières ci-dessus.

72. L'examen de l'écart intercensitaire à un niveau agrégé fournit des informations précieuses sur les éventuelles lacunes des mesures qui sont davantage « en temps réel ». Comme nous l'avons vu plus haut, ce sont les connaissances acquises grâce à ce type d'analyse intercensitaire qui ont entraîné l'abandon des mesures fondées sur les intentions au profit des mesures axées sur les résultats.

73. En outre, le fait de coupler les données issues de différents recensements au niveau des enregistrements unitaires permet d'obtenir un riche éventail d'informations sur les attributs des personnes et des familles qui sont arrivées dans le pays depuis le dernier recensement. Bien que possible, le couplage de données pose des problèmes pratiques, notamment lorsque les informations ne permettent pas un suivi entre les recensements passés, en particulier les plus anciens, effectués essentiellement sur papier.

#### 5. Mesures complémentaires concernant les migrants

74. La Nouvelle-Zélande ne mène pas d'enquêtes visant spécifiquement les migrants dans le cadre de son système statistique officiel. Toutefois, dans certaines enquêtes concernant le niveau de vie des ménages, les répondants sont interrogés à propos de leur lieu de naissance, ce qui permet une analyse accessoire de la situation et du bien-être des migrants.

75. Des enquêtes telles que l'enquête sociale générale et l'enquête auprès des ménages sur la population active fournissent des informations sur diverses dimensions de la population, allant de la sécurité perçue jusqu'au taux de participation au marché du travail et au taux d'emploi. Comme les migrants sont pris en compte dans ces enquêtes, en tant que membres de la population générale de la Nouvelle-Zélande, il est possible de se faire une idée de la vie des migrants en se fondant sur ces enquêtes.

76. Il convient de noter que ces données ne brosseraient pas un tableau complet de la vie des migrants, car il n'est pas tenu compte de la répartition (à la fois géographique et démographique) de la population migrante dans le pays lorsque l'on crée les bases de sondage.

77. En 2019, la Nouvelle-Zélande a diffusé une mesure globale du bien-être fondée sur plus de 100 indicateurs, qui, comme pour les enquêtes ci-dessus, permettront de rendre compte du bien-être des migrants en tant que partie de la population néo-zélandaise. Pour plus d'informations sur cette mesure, voir la page Web sur les [Indicateurs Aotearoa](#).

##### *Enquêtes historiques sur la migration en Nouvelle-Zélande*

78. Par le passé, la Nouvelle-Zélande a mené des enquêtes spéciales sur la migration, la dernière en date ayant été réalisée en 2009.

79. [L'Enquête sur la dynamique et les motivations des migrants en Nouvelle-Zélande](#) a été menée pour compléter l'enquête auprès des ménages sur la population active au cours du trimestre de mars 2007. Elle portait sur les raisons pour lesquelles des personnes s'étaient déplacées ou non à l'intérieur de la Nouvelle-Zélande ou étaient arrivées dans ce pays au cours des deux années précédentes. Elle concernait également l'intention des migrants de se déplacer à l'avenir. Elle s'inspirait d'enquêtes similaires menées en Scandinavie et a permis d'étudier les grandes caractéristiques démographiques de la mobilité. On a ainsi obtenu un instantané des facteurs à l'origine de la mobilité de la

population à l'époque, et, bien que cela ne se soit pas encore produit, on observe un intérêt croissant pour une répétition de l'expérience concernant cette source d'information unique (pour la Nouvelle-Zélande).

80. L'Enquête longitudinale sur l'immigration en Nouvelle-Zélande a été réalisée en trois vagues. Des informations ont été recueillies sur la manière dont les immigrants internationaux se sont installés, socialement et économiquement, au cours de leurs trois premières années de résidence permanente dans le pays, six, dix-huit et trente-six mois après l'octroi de la résidence permanente. L'Enquête longitudinale a fourni des informations détaillées sur la nature et la chronologie des résultats essentiels à la formulation de la politique. La première vague d'entrevues s'est déroulée de mai 2005 à mai 2007, la troisième vague de novembre 2007 à novembre 2009. Le Canada et l'Australie ont mené des enquêtes similaires à la même époque.

## D. Étude de cas : Royaume-Uni

### 1. Recensements

81. Au Royaume-Uni, les recensements sont gérés par la Northern Ireland Statistics & Research Agency (NISRA) pour l'Irlande du Nord, l'organisme National Records of Scotland (NRS) pour l'Écosse, et l'Office for National Statistics (ONS) pour l'Angleterre et le pays de Galles. Le Royaume-Uni comprend l'Angleterre, le pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande du Nord. L'ONS est responsable de la diffusion des statistiques issues des recensements pour le Royaume-Uni.

82. Dans les recensements réalisés, des questions sont posées aux personnes et aux ménages. Les recensements contribuent ainsi à dresser un portrait détaillé de la société britannique. Les informations ainsi obtenues aident le Gouvernement et les collectivités locales à planifier et à financer les services locaux, tels que l'enseignement, les cabinets médicaux et les routes.

83. En décembre 2018, le Gouvernement britannique a publié un livre blanc présentant des propositions pour le recensement de 2021 en Angleterre et au pays de Galles (HM Government (2018) « Help Shape Our Future »)<sup>11</sup>. Dans tous les cas, les modalités de réalisation des recensements en Écosse et en Irlande du Nord seront examinées par les administrations décentralisées respectives. L'organisme National Records of Scotland et la Northern Ireland Statistics & Research Agency ont publié des propositions. Au moment de la rédaction du présent document, des préparatifs sont en cours pour la répétition de 2019, qui est un processus de collecte de bout en bout dans cinq collectivités locales.

84. Le questionnaire papier de la répétition de 2019<sup>12</sup> donne une indication sur le format des questions relatives à la migration et à la citoyenneté figurant dans le recensement de 2011 et proposées pour 2021. Pour optimiser le formulaire à remplir en ligne, de légères différences peuvent être introduites dans la formulation précise des questions du questionnaire électronique.

85. Le tableau 1 donne un aperçu des thèmes traités au Royaume-Uni en 2011, des différences qu'il y aura en 2021 et des questions proposées pour 2021 (il convient de noter qu'il ne s'agit là que d'une indication des points de vue prévalant actuellement au Royaume-Uni). Un certain nombre de thèmes étaient inédits ou avaient été réintégrés dans le recensement de 2011, notamment la date d'arrivée, l'intention de rester et les passeports détenus.

<sup>11</sup> Voir la documentation détaillée à l'adresse [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/765089/Census2021WhitePaper.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/765089/Census2021WhitePaper.pdf).

<sup>12</sup> Voir la documentation détaillée à l'adresse [https://census.gov.uk/H1\\_2019\\_v1-2\\_SPECIMEN.pdf](https://census.gov.uk/H1_2019_v1-2_SPECIMEN.pdf).

Tableau 1

**Questions posées en 2011 et questions proposées pour le recensement de 2021 concernant les thèmes de la migration et de la citoyenneté – collecte dans l'ensemble du Royaume-Uni**

Questions posées lors du recensement de 2011	2011			Propositions pour 2021		
	Angleterre et pays de Galles	Irlande du Nord	Écosse	Angleterre et pays de Galles	Irlande du Nord	Écosse
Pays de naissance	Données collectées	Données collectées	Données collectées	Question proposée	Question proposée	Étude poursuivie
Date d'arrivée	Données collectées	Données collectées <sup>1</sup>	Données collectées	Question proposée	Question proposée	Étude poursuivie
Intention de rester	Données collectées	Données collectées	Données non collectées	Question proposée	Question non proposée	Étude non poursuivie
Passeports détenus	Données collectées	Données collectées	Données non collectées	Question proposée	Question proposée	Étude poursuivie
Adresse un an auparavant	Données collectées	Données collectées	Données collectées	Question proposée	Question proposée	Étude poursuivie

2011 : En plus des sujets ci-dessus, l'Irlande du Nord a recueilli des informations sur la question de savoir si les personnes avaient vécu hors de l'Irlande du Nord pendant une période continue d'un an ou plus et quel était le dernier pays où elles ont vécu pendant cette période.

<sup>1</sup> 2011 : En Irlande du Nord, la question portait sur la date d'arrivée en Irlande du Nord et non au Royaume-Uni.

86. Il n'existe pas de méthode unique pour définir et recenser un migrant international. C'est également le cas lorsque l'on considère la population habituellement résidente le jour du recensement. Dans le recensement de 2011, il y avait trois façons de définir un migrant international :

- Une personne qui était née hors du Royaume-Uni et qui avait donc émigré au Royaume-Uni à un moment donné dans le passé. Toutefois, si certaines personnes nées à l'étranger ont migré récemment, d'autres ont vécu au Royaume-Uni pendant de nombreuses années. En outre, certaines personnes nées à l'étranger sont des citoyens britanniques, soit parce que leurs parents étaient des citoyens britanniques à l'étranger au moment de leur naissance, soit parce qu'ils ont obtenu la citoyenneté britannique depuis leur arrivée ;
- Une personne qui détient un passeport non britannique (pris en compte pour désigner un ressortissant non britannique). Là encore, si certains ressortissants non britanniques ont migré récemment au Royaume-Uni, d'autres ont vécu au Royaume-Uni pendant de nombreuses années. Certaines personnes peuvent détenir deux ou plusieurs passeports ; elles peuvent provenir de pays non membres de l'UE, de pays de l'UE ou d'une combinaison des deux. Il convient de noter que ces informations n'ont pas été recueillies en Écosse ;
- Une personne résidant habituellement hors du Royaume-Uni un an avant le jour du recensement et indiquant qu'elle avait migré au Royaume-Uni au cours de l'année, à une date allant jusqu'au 27 mars 2011 (jour du recensement). Cette définition exclut donc tous les migrants internationaux arrivés au Royaume-Uni avant le 28 mars 2010 et aurait inclus certaines personnes nées au Royaume-Uni ou des ressortissants britanniques.

## 2. Intégration d'enquêtes et d'autres sources de données

87. Aucune source unique ne peut donner une mesure de tous les déplacements de personnes entrant au Royaume-Uni ou en sortant. Nous utilisons actuellement une combinaison de données provenant de différentes sources pour calculer nos estimations

officielles de la migration internationale de longue durée au Royaume-Uni, qui sont publiées dans le rapport trimestriel sur les statistiques migratoires<sup>13</sup>.

88. Les estimations officielles de la migration internationale de longue durée au Royaume-Uni sont à 90 % environ fondées sur les données de l'enquête sur les voyageurs internationaux, enquête par sondage menée dans tous les principaux ports du pays<sup>14</sup>. Cette enquête enregistre les intentions en matière de migration et sert à recenser les migrants internationaux qui entrent au Royaume-Uni ou le quittent.

89. Pour les estimations officielles de la migration internationale de longue durée, les données de l'enquête sur les voyageurs internationaux sont complétées par celles du Ministère de l'intérieur et de la Northern Ireland Statistics & Research Agency, plusieurs ajustements étant effectués pour fournir une estimation plus complète de la migration (fig. 1). Ce schéma représente le processus précédant l'application des ajustements préliminaires en août 2019.

90. Les estimations nationales de la migration internationale de courte durée proviennent directement des données de l'enquête sur les voyageurs internationaux et sont publiées chaque année dans le bulletin sur la migration internationale de courte durée pour l'Angleterre et le pays de Galles<sup>15</sup>. Des estimations de la migration internationale de courte durée sont établies pour l'Angleterre et le pays de Galles et pour les collectivités locales.

91. Les estimations de la migration de courte durée sont disponibles sous forme de flux (nombre total de déplacements effectués sur une période donnée) et de stocks (nombre moyen de migrants de courte durée séjournant dans le pays au cours d'une journée moyenne sur une période de douze mois). Il convient de noter qu'une personne peut migrer plus d'une fois au cours de la même période, les données indiquant donc le nombre des mouvements migratoires et non celui des individus.

### 3. Données administratives

92. Outre les statistiques officielles sur la migration internationale de courte et de longue durée, qui reposent en grande partie sur l'enquête sur les voyageurs internationaux, il existe également des ensembles de données administratives qui peuvent fournir des renseignements et souvent plus de détails sur des sous-groupes particuliers de la population.

93. La publication trimestrielle sur les statistiques migratoires du Ministère de l'intérieur<sup>16</sup> fournit des données sur les visas, les demandeurs d'asile, les départs volontaires et les expulsions forcées, les programmes de réinstallation et l'octroi de la citoyenneté.

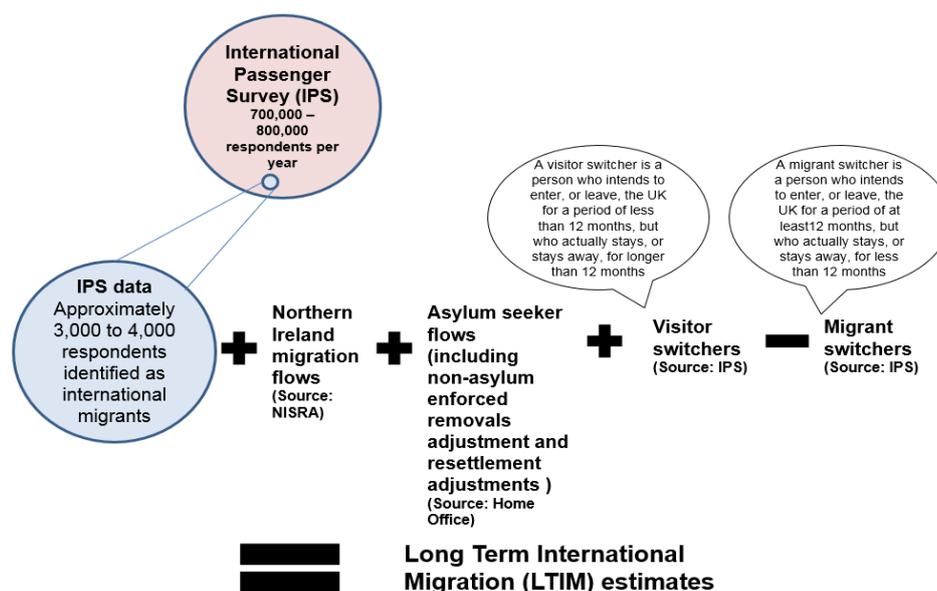
<sup>13</sup> Voir la documentation détaillée à l'adresse <https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/populationandmigration/internationalmigration/bulletins/migrationstatisticsquarterlyreport/previousReleases>.

<sup>14</sup> Voir la documentation détaillée à l'adresse <https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/populationandmigration/internationalmigration/methodologies/internationalpassengersurveyqualityinformationinrelationtomigrationflows>.

<sup>15</sup> Voir la documentation détaillée à l'adresse <https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/populationandmigration/internationalmigration/bulletins/shortterminternationalmigrationannualreport/previousReleases>.

<sup>16</sup> Voir la documentation détaillée à l'adresse <https://www.gov.uk/government/collections/immigration-statistics-quarterly-release>.

Figure 1  
Estimation de la migration internationale de longue durée



Source : Office for National Statistics.

94. Le Département du travail et des pensions fournit des données sur le nombre d'attributions d'un numéro d'assurance nationale aux ressortissants étrangers adultes entrant au Royaume-Uni<sup>17</sup>.

95. L'Office for National Statistics publie également des données sur les résidents du Royaume-Uni par pays de naissance et par nationalité<sup>18</sup>, telles qu'elles sont notifiées par l'enquête annuelle sur la population. Les résidents peuvent être arrivés récemment ou résider au Royaume-Uni depuis un certain nombre d'années et le stock de la population non britannique est ainsi dénombré.

#### 4. Intégration des données à l'aide de données administratives

96. Le système démographique actuel du Royaume-Uni est fortement tributaire du recensement décennal. Certes, celui-ci fournit des données granulaires aux niveaux géographiques les plus bas tous les dix ans, mais il offre moins de détails pendant les années intermédiaires. En outre, la qualité de nos estimations démographiques diminue à mesure que nous nous éloignons de l'année du recensement. Pour l'Angleterre et le pays de Galles, la transformation de ce système en un système axé sur des données administratives offre la possibilité de fournir des statistiques plus fréquentes et de nouvelles analyses qui répondent mieux aux besoins des utilisateurs, ainsi que cela a été dit dans nos précédents travaux ayant trait au projet de recensement fondé sur des données administratives<sup>19</sup>.

97. L'évolution rapide du cadre d'action – y compris les projets du Gouvernement concernant un nouveau système d'immigration<sup>20</sup> qui entrera en vigueur lorsque le Royaume-Uni sortira de l'Union européenne – nous offre opportunément l'occasion de

<sup>17</sup> Voir la documentation détaillée à l'adresse <https://www.gov.uk/government/collections/national-insurance-number-allocations-to-adult-overseas-nationals-entering-the-uk>.

<sup>18</sup> Voir la documentation détaillée à l'adresse <https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/populationandmigration/internationalmigration/bulletins/ukpopulationbycountryofbirthandnationality/latest>.

<sup>19</sup> Voir la documentation détaillée à l'adresse <https://www.ons.gov.uk/census/censustransformationprogramme/administrativedatacensusproject/administrativedatacensusannualassessments/annualassessmentofprogressontheadministrativedatacensusjuly2018>.

<sup>20</sup> Voir la documentation détaillée à l'adresse <https://www.gov.uk/government/publications/the-uks-future-skills-based-immigration-system>.

réfléchir à la meilleure façon de mettre en place un système de statistique sur la population et la migration qui répondra le mieux aux besoins des utilisateurs. Nous avons la possibilité d'utiliser davantage de données grâce aux prérogatives en matière de partage de données conférées par la loi de 2017 relative à l'économie numérique. Ce qui précède est essentiel pour mieux comprendre l'évolution rapide de notre population, tant au niveau national qu'au niveau local, ainsi que l'incidence plus importante et le contexte plus large au niveau des politiques.

98. En partenariat avec le Government Statistical Service, ce travail de transformation rassemble ce que nous avons déjà publié dans le cadre du projet de recensement des données administratives de l'Office for National Statistics<sup>21</sup> et du programme de transformation des statistiques migratoires du Government Statistical Service<sup>22</sup>.

99. Notre objectif est de rassembler de multiples sources de données pour constituer une base d'informations exhaustive et granulaire sur les migrations à destination (et éventuellement en provenance) du Royaume-Uni. Cette approche comporte plusieurs étapes :

- Comprendre qui sont les immigrants de longue durée potentiels (résidents habituels) à l'aide de variables provenant des données administratives sur la santé et l'éducation ainsi que sur les recettes et les impôts ;
- Examiner ensuite les sources de données longitudinalement couplées pour évaluer comment différents types de migrants interagissent avec ces systèmes au fil du temps et ce que cela nous apprend concernant la durée de leur séjour au Royaume-Uni ;
- Mieux comprendre la manière dont différents types de migrants interagissent avec diverses sources de données en couplant ces dernières ; nous avons déjà étudié plus avant la manière dont nous pouvons utiliser les données administratives des établissements d'enseignement supérieur et du Ministère de l'intérieur pour mieux comprendre la migration internationale des étudiants en particulier.

100. Les concepts et définitions actuels de l'ONU ne sont pas exhaustifs même s'ils englobent une série d'informations importantes sur la population et la migration. La vie des individus est complexe, comme l'ont montré nos précédentes recherches<sup>23</sup> concernant ce que les données administratives du Ministère de l'intérieur peuvent nous apprendre sur les habitudes de voyage à destination et en provenance du Royaume-Uni.

101. Nous aurons besoin à l'avenir d'une approche flexible qui nous permette de produire des estimations de la population en fonction de la définition type du résident habituel, mais aussi d'autres bases démographiques, par exemple la population diurne, pour comprendre l'incidence d'une population de plus en plus mobile sur les différents services. De même, les migrants entrent au Royaume-Uni et le quittent pour diverses raisons, y restent plus ou moins longtemps et interagissent de différentes manières avec la société et l'économie. Nous pensons donc que des définitions supplémentaires ou différentes pourraient être nécessaires pour mieux rendre compte de cette complexité.

102. Un exemple important en est la migration circulaire, qui n'est pas couverte par les statistiques actuellement publiées par l'Office for National Statistics. Cet organisme a mené des recherches<sup>24</sup> pour mieux comprendre ces schémas, en s'appuyant sur les données administratives du Ministère de l'intérieur relatives aux ressortissants de pays n'appartenant

<sup>21</sup> Voir la documentation détaillée à l'adresse <https://www.ons.gov.uk/census/censustransformationprogramme/administrativedatacensusproject/administrativedatacensusannualassessments/annualassessmentofnssprogressontheadministrativedatacensusjuly2018>.

<sup>22</sup> Voir la documentation détaillée à l'adresse <https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/populationandmigration/internationalmigration/articles/migrationstatisticstransformationupdate/2018-05-24>.

<sup>23</sup> Voir la documentation détaillée à l'adresse <https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/populationandmigration/internationalmigration/articles/reportonthecomplexityandqualityofinternationalmigrationstatistics/july2018>.

<sup>24</sup> Voir la documentation détaillée à l'adresse <https://www.slideshare.net/statisticsONS/transforming-population-and-migration-statistics-patterns-of-circular-movement-into-the-uk-129834145>.

pas à l'Espace économique européen qui détenaient ou demandaient un visa autre qu'un visa de visite. Ce fait est important car il permet d'évaluer si les personnes considérées sont incluses dans les définitions correctes des migrants ou des visiteurs, de déterminer si ces définitions devraient être maintenues ou modifiées, et de déterminer s'il faut créer d'autres catégories pour prendre en compte la complexité des habitudes de voyage des personnes en question.

103. Nous reconnaissons depuis longtemps que l'enquête sur les voyageurs internationaux, qui est la base de nos estimations actuelles des migrations internationales<sup>25</sup>, a été étendue au-delà de son objectif initial et que nous devons prendre en compte toutes les sources disponibles pour comprendre pleinement les migrations internationales. En outre, il n'existe pas de source de données unique et complète qui nous dise tout sur la population. Notre méthode porte donc essentiellement sur la mise en évidence des points forts des différentes sources de données, et sur leur intégration, le but étant de mieux comprendre l'évolution de notre population.

104. Toutefois, l'enquête sur les voyageurs internationaux continuera à contribuer à ce que nos estimations des migrations internationales restent d'actualité. Les sources administratives sont souvent rétrospectives, c'est-à-dire qu'elles nous renseignent sur des activités qui ont déjà eu lieu. Il peut se passer beaucoup de temps avant que nous puissions utiliser ces sources pour recenser les nouveaux arrivants au Royaume-Uni – car certaines personnes peuvent ne pas s'inscrire immédiatement auprès des services publics tels que les services de santé et, par conséquent, ne figureront pas dans les données administratives tant qu'elles ne s'inscriront pas. Il se peut également que nous devions attendre pour nous assurer que les nouveaux arrivants ou les partants figurent ou non dans les sources de données pendant suffisamment longtemps pour être considérés comme des migrants de longue durée (comme le stipule la définition de l'ONU)<sup>26</sup>.

105. L'enquête sur les voyageurs internationaux continuera donc à être essentielle en tant qu'un des principaux indicateurs de la migration internationale. Elle recueille des renseignements sur les intentions futures des personnes qui entrent au Royaume-Uni et permet de dresser un tableau actualisé des schémas migratoires. Nous pouvons ensuite l'améliorer en utilisant les sources administratives les plus récentes, de manière à obtenir notre meilleure évaluation de la migration, qui fait apparaître les points forts de ce que les différentes sources peuvent nous dire.

## **VI. Défis à relever dans la mesure de la migration internationale et de la mobilité transfrontalière**

106. L'un des défis consiste à parvenir à une conception adéquate intégrant les concepts de résidence habituelle, de migration et de mobilité quotidienne, compte tenu de la manière dont la population comprend le concept de résidence habituelle et du moment où il s'agit d'un changement de résidence pour des raisons de travail ou d'études.

107. Il est nécessaire d'intégrer les critères « temps de séjour » et « intention du mouvement migratoire » pour inclure les informations provenant de la population migrante dans les recensements de la population, puisque le seul critère est actuellement le lieu de résidence habituel cinq ans avant le dénombrement.

108. Il convient d'uniformiser les concepts entre les pays qui constituent les systèmes régionaux de migration, de migration de transit ou de vie aux frontières. Par exemple, les références conceptuelles du Census Bureau des États-Unis définissent la migration en

<sup>25</sup> Voir la documentation détaillée à l'adresse <https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/populationandmigration/internationalmigration/bulletins/migrationstatisticsquarterlyreport/previousReleases>.

<sup>26</sup> Voir la documentation détaillée « In-depth review on International Migration » à l'adresse [https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM\\_58rev1e.pdf](https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_58rev1e.pdf).

fonction du lieu de résidence un an auparavant<sup>27</sup>, alors que le Mexique la définit en fonction du lieu de résidence cinq ans auparavant. Dans le cas du Guatemala, il n'est même pas possible de connaître la définition de la migration qui a été prise en compte dans le recensement de 2017-2018<sup>28</sup>.

109. La compilation et l'intégration des données sur les migrants internationaux et les travailleurs frontaliers doivent fournir des renseignements sur les principales caractéristiques sociodémographiques des migrants internationaux<sup>29</sup> et la situation au regard de l'emploi des travailleurs frontaliers :

a) Caractéristiques sociodémographiques des migrants internationaux qui devraient être incluses : taille de la population migrante ; sexe ; âge ; lieu de résidence des groupes de migrants dans le pays d'accueil ; langue que les migrants parlent ainsi que connaissance et maîtrise de la langue du pays d'accueil ; caractéristiques démographiques, telles que mortalité, fécondité et état civil ; caractéristiques de l'instruction : fréquentation scolaire ; plus haut niveau d'éducation atteint ; pays de résidence habituelle ; objectif de la migration ; lien avec les activités du marché du travail ; raison principale du dernier départ du pays ; type de documents d'immigration ; durée du séjour ; caractère permanent, temporaire ou circulaire de la migration ; passé migratoire ; relations familiales et caractéristiques des membres du groupe familial<sup>30</sup> ;

b) Caractéristiques de la population active qui doivent être disponibles : statut d'employé ou de chômeur ; branche d'activité économique ; profession ; emploi ou fonction, poste occupé dans le cadre de l'emploi ; temps de travail, type de contrat de travail ; durée de l'emploi ; revenus liés à l'emploi ; envois de fonds hors du pays en lien avec le marché du travail ; prestations de sécurité sociale dans le pays en lien avec le marché du travail ; accidents du travail, participation au secteur de l'emploi formel ou informel ; exploitation par le travail et travail forcé des travailleurs migrants internationaux ;

c) Les concepts relatifs aux éléments utilisés dans la collecte de données ainsi que les catégories dans lesquelles ils sont classés devraient être adaptés ou convertis en fonction des éventuelles normes statistiques internationales les plus récentes, telles que les Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, la Classification internationale type de l'éducation (CITE), la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), la Classification internationale type des professions (CITP), la Classification internationale d'après la situation dans la profession et les normes de la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) sur les statistiques du travail, les professions et la sous-utilisation de la main-d'œuvre, le temps de travail et le revenu lié aux professions ;

d) La périodicité de la collecte des données dépend des besoins statistiques et de la capacité de l'infrastructure statistique du pays qui procède aux mesures. Elle peut varier en fonction des éléments utilisés pour la collecte, mais il faut tenir compte de la périodicité minimale nécessaire à la collecte des principaux indicateurs dans le domaine considéré ;

e) Le processus d'intégration des informations provenant de différentes sources est d'une importance cruciale pour le respect des préceptes juridiques relatifs au traitement des données à caractère personnel. Cela suppose une stricte conformité aux principes de confidentialité et de préservation des données d'identification de la population figurant dans les dossiers administratifs, qui ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.

<sup>27</sup> Census Bureau des États-Unis. American Community Survey and Puerto Rico Community Survey. 2014 Subject Definitions. Disponible à l'adresse [https://www2.census.gov/programs-surveys/acs/tech\\_docs/subject\\_definitions/2014\\_ACSSubjectDefinitions.pdf](https://www2.census.gov/programs-surveys/acs/tech_docs/subject_definitions/2014_ACSSubjectDefinitions.pdf).

<sup>28</sup> Voir <https://www.censopoblacion.gt/>.

<sup>29</sup> CEE (2015). Measuring change in the socio-economic conditions of migrants. New York, Genève : Nations Unies. Disponible à l'adresse <http://www.unece.org/index.php?id=40542>.

<sup>30</sup> CEE, Measuring change in the socio-economic conditions of migrants (2015). Nations Unies. Disponible à l'adresse [https://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/2015/ECE\\_CES\\_42.pdf](https://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/2015/ECE_CES_42.pdf).

110. Les informations concernant les différents aspects de la migration internationale de main-d'œuvre et les catégories de travailleurs migrants internationaux peuvent provenir de diverses statistiques et sources. C'est pourquoi elles devraient être considérées comme complémentaires et servir à obtenir de nouveaux ensembles de statistiques à partir, dans la mesure du possible, des éléments suivants : recensements de la population ; enquêtes démographiques sur la population active dédiées à la migration ; enquêtes dans les zones proches des frontières internationales ou dans les camps de réfugiés ; recensements et enquêtes des institutions ; dossiers administratifs qui génèrent des statistiques sur les flux migratoires : dossiers établis aux frontières ; permis de séjour et de travail délivrés ; visas délivrés ; registres des étrangers ; registres fiscaux et registres de la sécurité sociale.

111. Les informations sur les différents aspects de la migration internationale de main-d'œuvre et les catégories de travailleurs migrants internationaux peuvent provenir de diverses sources susceptibles de produire des statistiques sur les flux et les populations : registres de la population et registres des étrangers ; dossiers des permis de séjour délivrés et permis de travail délivrés ; visas délivrés, registres fiscaux, registres de la sécurité sociale et registres des services publics (par exemple téléphonie et fourniture d'électricité) ; enquêtes dans les zones proches des frontières internationales ou dans les camps de réfugiés.

112. Pour tirer parti des informations enregistrées par les nouvelles sources de données telles que les appareils mobiles, les réseaux sociaux, les images satellite et les plateformes en ligne et ainsi connaître plus en profondeur la migration internationale et la mobilité, il faut :

a) Faciliter de nouvelles formes d'association entre les secteurs public et privé pour accéder aux données détenues par des entreprises privées ou publiques ;

b) Mettre en place une infrastructure technologique appropriée pour la gestion et le traitement des données ainsi que des systèmes de sécurité permettant une mise à jour permanente en raison du rythme rapide des changements et des innovations technologiques ;

c) Créer des groupes de travail spécialement chargés de faire des recherches sur le potentiel des nouvelles sources de données (mégadonnées et apprentissage automatique) pour élaborer la méthode qui permet d'analyser de grands volumes de données de manière agile et efficace ; l'objectif recherché est de connaître la signification de volumes considérables de données complexes et de déterminer quelles sources peuvent fournir des informations utiles pour produire des statistiques officielles dans le domaine de la migration et de la mobilité humaine ;

d) Établir un dialogue entre les décideurs, les scientifiques, les fournisseurs de données et les organismes de réglementation pour s'attaquer activement aux questions de confiance, de respect de la vie privée et d'éthique.

113. Pour élaborer la méthode d'intégration des informations provenant de différentes sources de données, il est indispensable d'établir des définitions et des procédures bien précises afin de surmonter les problèmes que pose la mesure de la migration internationale de main-d'œuvre et de la mobilité transfrontalière. Pour ce faire, il faut :

a) Élaborer des normes méthodologiques à appliquer aux pratiques des organismes nationaux de statistique en matière d'intégration des données, en particulier pour normaliser les concepts et les définitions opérationnelles et rapprocher les données à l'aide de diverses techniques statistiques ou d'une autre méthode ;

b) Mettre au point des instruments de collecte de données pour saisir et coupler les informations concernant le statut des individus au regard de l'immigration et leur situation professionnelle passée et présente ;

c) Concevoir des outils de collecte qui permettent de recueillir des données et d'apparier les données concernant les travailleurs migrants internationaux retournant dans leur pays d'origine et celles concernant la situation de l'emploi dans le pays en lien avec le marché du travail ;

d) Renforcer et affiner la méthode nécessaire pour intégrer et relier les données relatives à la population migrante provenant de deux ou plusieurs sources : dossiers administratifs, enquêtes, recensements de la population ou institutions économiques ;

e) Veiller à ce que les organismes de statistique appliquent des règles et des méthodes transparentes dans les processus d'intégration des données qui servent à produire des statistiques sur les flux migratoires internationaux et la mobilité transfrontalière et d'autres types de statistiques sur la migration internationale ;

f) Établir la réglementation et les critères juridiques relatifs au traitement des données à caractère personnel, sauvegarder les principes de confidentialité et de préservation des données d'identification.

## VII. Conclusions

114. Il faudrait concevoir un système statistique national intégré sur la migration et la mobilité transfrontalière de concert avec les différents utilisateurs de statistiques et en coordination avec la collecte d'autres données statistiques économiques, démographiques et sociales provenant de recensements, d'enquêtes et de dossiers administratifs. Les concepts et les thèmes examinés ainsi que les différentes fréquences de mesure ou de communication de données dépendront de leur importance pour chaque pays tout comme des ressources disponibles. Chaque pays devrait établir une stratégie adéquate de collecte de données et de notification de données statistiques qui améliore les statistiques sur la migration internationale et la mobilité transfrontalière et en garantisse la comparabilité.

115. Les organismes nationaux de statistique devraient s'efforcer de suivre les normes, concepts, classifications ou critères internationaux qui sont établis pour bien rendre compte de la migration internationale et de la mobilité transfrontalière. En parallèle, il faudrait accorder une plus grande attention à l'évaluation de la qualité des données intégrées dans le processus de production de statistiques sur les thèmes susmentionnés.

116. Le plus grand défi est de répondre à la demande croissante d'informations en la matière. En ce qui concerne l'offre d'informations provenant des recensements, sa fréquence décennale est insuffisante dans le contexte des transformations rapides de la société. Il est indispensable de coordonner les efforts pour recourir à des enquêtes spécialisées susceptibles de fournir plus de détails sur les événements migratoires ou relatifs à la mobilité transfrontalière ainsi que sur les personnes concernées. Il est également essentiel de concevoir et d'élaborer un système de registres administratifs de la population migrante des pays voisins, qui puisse servir à produire des statistiques officielles à ce sujet.

117. De même, des progrès doivent être réalisés dans les processus de recherche afin d'établir des lignes directrices et des méthodes pour :

a) Mieux utiliser les données sur la migration internationale et la mobilité transfrontalière provenant de sources traditionnelles (recensements de la population et des logements, enquêtes et dossiers administratifs) ;

b) Concevoir de nouvelles méthodes et technologies pour collecter et traiter les données enregistrées par les appareils numériques (téléphones mobiles et plateformes en ligne : courrier électronique, Google, Facebook, Twitter, etc.) ;

c) Mettre au point la méthode nécessaire pour coupler des données provenant de différentes sources afin de produire des statistiques officielles dans le domaine de la migration et de la mobilité humaine.

118. Il est également jugé nécessaire d'élaborer des cadres juridiques et réglementaires adéquats pour préserver la confidentialité des informations, garantir le respect de la vie privée et le traitement éthique des données, et veiller à ce que les données ne soient pas utilisées à des fins de surveillance, question particulièrement pertinente lorsqu'il s'agit de l'immigration clandestine ou illégale.

## VIII. Débats du Bureau de la Conférence des statisticiens européens

119. Le Bureau a examiné en profondeur les statistiques sur la migration internationale et la mobilité transfrontalière en se fondant sur un document du Mexique (accompagné des contributions de l’Autriche, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni) et sur une note de la CEE. Le Bureau a formulé les commentaires suivants :

- Les définitions de la migration et de la mobilité transfrontalière sont souvent discutées dans le contexte de la mobilité de la main-d’œuvre, où il est important que les différents types de travailleurs non résidents ne soient pas étiquetés comme étant des migrants. La mobilité transfrontalière ne se limite pas aux pays voisins, car de nombreux navetteurs hebdomadaires parcourent de plus longues distances en avion ;
- Il faudrait analyser les informations provenant des nombreuses études de cas existantes pour comprendre en quoi l’intégration de différentes sources de données améliore la mesure de la migration et de la mobilité transfrontalière ;
- Les questions pertinentes ont été examinées à la réunion de travail CEE-Eurostat sur les statistiques migratoires tenue à Genève du 29 au 31 octobre 2019 et lors du Forum international sur les statistiques migratoires organisé par l’OIM, l’OCDE et le Département des affaires économiques et sociales de l’ONU au Caire en janvier 2020 ;
- Il existe un certain nombre d’exemples en matière d’expériences et de recherche concernant l’utilisation de nouvelles sources de données (telles que les appareils mobiles, les réseaux de médias sociaux, les images satellite et les plateformes en ligne) pour mesurer la migration et la mobilité transfrontalière. Il sera cependant important de rassembler des exemples montrant que les organismes nationaux de statistique s’appuient sur les nouvelles sources de données pour produire des statistiques officielles dans ce domaine. Le Mexique et la Nouvelle-Zélande ont proposé de fournir quelques exemples.

## IX. Suivi

120. En se fondant sur la proposition du Groupe directeur CEE des statistiques migratoires, le Bureau de la Conférence a approuvé, à sa réunion de février 2020, le mandat de l’Équipe spéciale de l’utilisation de nouvelles sources de données pour mesurer la migration internationale et la mobilité transfrontalière.